



**Avis n° 2025-AV-018 de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection
du 16 décembre 2025 sur deux projets de décrets modifiant les périmètres
des installations nucléaires de base n^{os} 77 et 169 des sites de Saclay
et de Cadarache**

L’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles R. 593-25, R. 593-48 et R.593-49 ;

Vu la décision n° 2015-DC-0479 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 8 janvier 2015, modifiée ;

Vu la décision n° 2023-DC-0772 de l’Autorité de sûreté nucléaire du 5 décembre 2023 ;

Vu les demandes présentées les 17 et 20 décembre 2024 par le Commissariat à l’énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA) et les dossiers joints à l’appui de ces demandes ;

Saisie le 10 octobre 2025 par le ministre de l’économie, des finances et de la souveraineté industrielle, énergétique et numérique sur deux projets de décrets de modification de périmètres des installations nucléaires de base n^{os} 77 et 169 des sites de Saclay et de Cadarache ;

Considérant ce qui suit :

- 1- Les demandes susvisées visent à intégrer dans les périmètres des installations nucléaires de base (INB) n^{os} 77 et 169 les centres de gestion des situations d’urgence respectivement des sites de Saclay et de Cadarache, conformément aux prescriptions des décisions de l’ASN susvisées.
- 2- Aux termes de l’article R. 593-48 du code de l’environnement, ces demandes constituent des modifications des INB n^{os} 77 et 169 soumises à autorisations délivrées par décrets après avis de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection.
- 3- Les projets de décrets modifient les périmètres des INB concernées de manière adaptée,

Rend un avis favorable aux projets de décrets dans leur version figurant en annexes.

Fait à Montrouge, le 16 décembre 2025.

Le collège de l’Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection*,

Signé par :

Pierre-Marie ABADIE

Olivier DUBOIS

Stéphanie GUÉNOT BRESSON

Géraldine PINA

* *Commissaires présents en séance.*

Annexe 1

à l'avis n° 2025-AV-018 de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 16 décembre 2025 sur deux projets de décrets modifiant les périmètres des installations nucléaires de base n^{os} 77 et 169 des sites de Saclay et de Cadarache

Projet de décret modifiant le périmètre de l'installation nucléaire de base n° 77 implantée sur le site de Saclay, sur le territoire de la commune de Saclay (département de l'Essonne) et modifiant le décret du 7 août 1972 modifié autorisant le Commissariat à l'énergie atomique à modifier ses installations d'irradiation sises au Centre d'Etudes Nucléaires de Saclay (Essonne)

Annexe 2

à l'avis n° 2025-AV-018 de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection du 16 décembre 2025 sur deux projets de décrets modifiant les périmètres des installations nucléaires de base n^{os} 77 et 169 des sites de Saclay et de Cadarache

Projet de décret modifiant le périmètre de l'installation nucléaire de base n° 169 et modifiant le décret n° 2008-1004 du 25 septembre 2008 autorisant le Commissariat à l'énergie atomique à créer une installation nucléaire de base dénommée Magenta sur le site de Cadarache, sur la commune de Saint-Paul-lez-Durance (Bouches-du-Rhône)